Communiqué Le 22 décembre 1995 N° 23

LE CANADA SE RÉJOUIT DES NOUVEAUX ARRANGEMENTS DE PRÉDÉDOUANEMENT AVEC LES ÉTATS-UNIS

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre des Transports, M. Douglas Young, se sont réjouis aujourd'hui de l'établissement d'un groupe de travail bilatéral sur la question du prédédouanement en transit dans le cadre des nouveaux arrangements sur les services de prédédouanement dans les aéroports du Canada.

« Nous sommes heureux que nos négociations aient permis de conclure tous les accords, notamment l'établissement d'un groupe de travail bilatéral, qui sont requis pour un prédédouanement efficace dans les aéroports canadiens », a déclaré M. Ouellet.

Le groupe de travail établira, d'ici le 1er mars 1996, les modalités d'introduction d'un guichet unique de dédouanement dans les aéroports canadiens pour les passagers internationaux en transit. Le prédédouanement en transit permettrait aux voyageurs internationaux se rendant aux États-Unis de transiter par un aéroport canadien sans avoir à accomplir les formalités de douane et d'immigration du Canada. Il inciterait aussi nettement plus ces voyageurs à utiliser les trajets de transporteurs aériens canadiens qui font escale dans des villes canadiennes donnant accès aux États-Unis.

« Avec le prédédouanement en transit, le Canada pourrait récolter tous les avantages de l'Accord de transport aérien "Ciels ouverts" », a déclaré M. Young.

Aux termes des nouveaux arrangements convenus dans un échange de notes diplomatiques entre nos deux pays, les États-Unis promettent de ne fermer aucune installation de dédouanement existante sans l'assentiment du Canada, et s'engagent à accorder un traitement non discriminatoire aux compagnies aériennes. Le Canada consentira des avantages additionnels aux douaniers américains et à leurs familles, y compris de meilleures facilités de documentation et d'identification et des privilèges fiscaux et douaniers élargis à la frontière.



Vendredi dernier, les États-Unis ont confirmé l'établissement de nouvelles facilités de prédédouanement à Ottawa à compter de 1996, et ont accepté d'envisager l'ouverture éventuelle de facilités similaires à Halifax. De telles facilités existent déjà dans six aéroports canadiens (Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal). Le prédédouanement permet aux passagers de vols partant de ces villes, qui se rendent aux États-Unis, d'accomplir les formalités douanières américaines avant de traverser la frontière.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874

ou avec :

Brian Carr Politique et programmes de l'air Transports Canada (613) 993-1718